



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale
des territoires et de la mer

Quimper, le 23 décembre 2016

Canal de Nantes à Brest (section finistérienne) AVIS À LA BATELLERIE

n° 2016 - 19 du 23 décembre 2016

Pris en application de l'article 40 de l'arrêté préfectoral n° 2014239-0001 du 27 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation et portant dispositions diverses sur le canal de Nantes à Brest, section finistérienne, comprise entre l'écluse n° 192 de Goariva et la limite transversale de la mer à Rosnoën.

Sur la section

aval de Châteaulin : section fluvio-maritime

amont de Châteaulin : section fluviale canalisée

MOTIVATION DE L'AVIS À LA BATELLERIE

A compter du 1^{er} janvier 2017, les manœuvres d'éclusage de Guilly Glaz sur la commune de Port Launay seront assurées par les services du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH). Dorénavant, pendant la période hivernale, pour pouvoir franchir l'écluse, il vous faudra prendre rendez-vous auprès du service au 02 98 73 40 31 ou au 02 98 86 03 21.

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
La Chef du Pôle Littoral et Affaires Maritimes de Brest

Jacqueline DEJARDIN

EN CAS DE BESOIN, LE SERVICE À CONTACTER EST LE SUIVANT

- Aval de Châteaulin : Écluse de Guilly Glaz, tél : 02 98 86 03 21
- Amont de Châteaulin SMATAH, tél : 02 98 73 40 31